



14ème législature

Question N° : 24225	De M. Gilbert Collard (Non inscrit - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > intérieur : personnel	Analyse > préfets. prérogatives. rôle.
Question publiée au JO le : 16/04/2013 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 30/07/2013 Date de renouvellement : 05/11/2013 Date de renouvellement : 11/02/2014 Date de renouvellement : 20/05/2014 Date de renouvellement : 26/08/2014 Date de renouvellement : 02/12/2014 Date de renouvellement : 10/03/2015 Date de renouvellement : 16/06/2015 Question retirée le : 08/09/2015 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessaire neutralité du corps préfectoral. En effet, c'est le préfet du Gard, représentant de l'État dans le département, qui semble être à l'origine d'une opération politique, à savoir "La semaine de la fraternité et du vivre ensemble". Certes, la fraternité française est une noble cause ; et le vivre ensemble découle de soi au sein d'une même communauté civilisationnelle. Cependant, le préfet du Gard, qui a lancé cette manifestation, la soutient ouvertement tout en lui conférant une tournure militante hostile à certains élus, parlementaire et élus locaux, pourtant désignés par le peuple souverain. Il souhaiterait que le préfet du Gard abandonne toute activité militante, afin de se consacrer à ses fonctions premières : le maintien de l'ordre républicain, le soutien à l'économie gardoise et la sauvegarde de l'emploi fortement menacé dans ce département.